NOTICE

SUR

LA FIÈVRE JAUNE,

LA PESTE ET LE TYPHUS,

CONSIDÉRÉS COMME NON CONTAGIEUX;

CONTENANT : une Lettre servant de réponse à des Considérations sur la contagion des fièvres en général, et sur celle de la fièvre jaune en particulier; des Expériences publiques sur la fièvre jaune, proposées au Gouvernement; une copie textuelle d'une Note de M. HYDE DE NEUVILLE, à ce sujet;

PAR M.-Jn. SÉDILLOT,

Docteur en médecine, Médecin consultant de la Maison royale de Saint-Denis, ancien Médecin du feu Prince de CONDÉ, Membre honoraire et ancien Secrétaire général de la Société de médecine de Paris, Rédacteur pendant vingt-deux ans du Journal général de médecine, Membre du Cercle médical, de la Société médicale d'Emulation, et de presque toutes les Sociétés médicales et littéraires de France, Associé étranger des Sociétés de médecine de Londres, Liége, Bruxelles, Hanau, Wilna, et de la Nouvelle-Orléans.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE BALLARD, IMPRIMEUR DU ROI, rue J.-J. Rousseau, n°. 8.

1820.

LETTRE

DE

M.-J^n. SÉDILLOT A M. AUDOUARD,

Sur la fièvre jaune, la peste et le typhus, considérés comme non contagieux; pour servir de réponse à des considérations sur la contagion des fièvres en général, et sur celle de la fièvre jaune en particulier (*).

Après avoir donné l'investiture de la contagion à des maladies non réputées contagieuses, il vous appartenait, Monsieur et très-honoré Confrère, de vous élever contre l'opinion que nous avons professée, M. Devèze et moi, sur la nature non contagieuse de la fièvre jaune, devant la Société de médecine de Paris (1). En lisant votre réfutation (2), j'ai reconnu que jamais erreur en médecine n'a pu être caressée par une personne qui brillât de plus de connaissances, ni défendue avec des sentimens plus paternels. Mais si, dans

---

(*) Extrait du Journal universel des Sciences médicales, cahier de Novembre 1820.

(1) Journal général de Médecine, mai 1820.

(2) *Idem*, juin 1820.

l'intérêt du système vers lequel vous vous êtes laissé entraîner, vous cherchez à agrandir le domaine de la contagion, moi, dans celui de la vérité que vous chérissez aussi, je chercherai à resserrer ce domaine dans ses véritables limites; et mon intention me servira d'excuse près de vous. Pour atteindre à ce but, je mettrai tous mes soins à n'opposer que des préceptes et des faits à des raisons spécieuses présentées avec art; et c'est précisément de vos propres ouvrages et du mémoire de M. Peyson, dont vous invoquez l'autorité en faveur de votre opinion, que je ferai sortir des conséquences diamétralement opposées aux vôtres et des argumens qui me paraissent irrésistibles. Ainsi vous m'aurez vous-même fourni des armes et des munitions contre vous, dans la guerre franche que vous nous avez déclarée et que je soutiens avec plaisir.

Au moment où chaque science est occupée à réformer sa langue, la médecine seule resterait-elle, à cet égard, immobile et stationnaire? et ne sentirait-elle pas que les mots qui, sont l'image des choses, doivent toujours renfermer un sens bien déterminé; qu'autrement tout serait confusion et désordre, et qu'on ne parviendrait jamais à s'entendre? C'est un reproche que l'on a souvent adressé aux médecins, et non sans quelque raison. En effet, quand on lit les nombreux ouvrages sur les épidémies de maladies réputées contagieuses, on ne rencontre qu'obscurités. D'où cela vient-il? de l'imperfection du langage. Par exemple, les mots *virus* et *miasmes*, *contagion* et *infection* ne présentent

pas toujours, dans la langue des historiens de la médecine, un sens précis. Il en résulte des erreurs dans l'appréciation des maladies épidémiques et dans le choix des mesures que l'on doit opposer à leur développement et à leur propagation.

Avant de prendre la plume pour vous répondre, mon très-honoré confrère, j'ai relu avec soin un ouvrage qui, lors de son apparition en 1818, avait fixé toute mon attention par l'érudition que l'auteur a su y répandre, je veux parler de vos recherches sur la contagion des fièvres intermittentes. Et cette nouvelle lecture m'a été très-profitable, car j'ai puisé à cette source ce que je cherchais avec avidité : de très-bonnes définitions des mots *virus, contagion, miasmes, infection;* une exposition exacte, appuyée sur des faits et des autorités sans nombre, du développement miasmatique de la peste, de la fièvre jaune, des typhus et des fièvres intermittentes; des preuves multipliées que ces maladies ne s'éloignent jamais des foyers qui ont servi à leur développement, et jusqu'à des doutes sur leur virulence. En sorte que, pour le triomphe de la doctrine que je défends, ma tâche se bornera à opposer M. Audouard de 1818, à M. Audouard de 1820.

J'entre en matière. Vous définissez les virus (3), et je les définis avec vous, « des humeurs plus ou

---

(3) Recherches sur la contagion des fièvres intermittentes, page 137.

moins nuisibles qui, sorties d'un animal et transmises par un moyen quelconque à un autre animal, suscitent des maladies conformes à celles qui leur ont donné naissance ».

Il résulte de votre propre définition que toute maladie transmise d'un individu à un autre par l'entremise d'un virus préexistant sera une maladie *virulente* et *contagieuse*; virulente, puisqu'elle contiendra en elle-même le virus transmissible; et contagieuse, parce qu'elle aura la propriété d'être transmise d'un individu à un autre par le contact, soit médiat, soit immédiat, en conservant les formes qui lui sont dévolues par la nature. Deux conditions sont donc nécessaires pour qu'une maladie soit contagieuse: 1°. qu'elle ait un virus spécifique transmissible; 2°. que ce virus, une fois transmis, produise une maladie semblable. Ces deux conditions se rencontrent toujours dans les maladies universellement reconnues pour contagieuses, telles que la variole, la syphilis, etc. Il en résulte que votre définition se trouve parfaitement en harmonie avec la plus saine doctrine et avec les principes émis par nos honorables collègues MM. Devèze (4), Nacquart (5), et par beaucoup d'autres savans médecins.

Vous dites encore (*Disc. prélim. p.* XII) « : Il est des maladies dont l'origine n'est plus mystérieuse,

---

(4) Traité de la fièvre jaune; Paris, 1820. — *Voyez* l'analyse de cet ouvrage dans ce Journal.

(5) Dict. des Sc. méd. : Art. *Contagion.*

telles sont : la peste, la fièvre jaune, la fièvre intermittente et le typhus. Elles sont le funeste résultat des émanations putrides des végétaux et des animaux, dont l'action délétère est augmentée par la chaleur. Les pays marécageux qui leur donnent naissance, sont autant de volcans qui vomissent l'infection et la mort ». Et vous consacrez (p. 5 et suiv.) un chapitre entier à des considérations générales sur la nature et l'action des miasmes qui donnent naissance à la peste, aux fièvres intermittentes pernicieuses, au typhus et à la fièvre jaune. Vous reconnaissez donc, Monsieur, ainsi que l'ont fait les observateurs les plus judicieux, que toutes ces maladies ne tirent point leur origine de la transmission d'un virus spécifique d'un animal à un autre, mais bien d'émanations putrides, produites de la décomposition des animaux et des végétaux sous certaines conditions atmosphériques. Vous reconnaissez encore que ces émanations, que les auteurs ont appelées *miasmes délétères*, effluves marécageux, pestilence, etc., et auxquelles vous accordez la propriété de produire certaines maladies de nature diverse, diffèrent essentiellement des virus spécifiques qui émanent des corps vivans et contiennent le germe direct de chaque maladie identique. Vous admettez donc dans toute sa plénitude la belle distinction que M. Devèze a établie le premier, en 1794, entre les maladies qui se reproduisent par *contagion* et celles qui naissent de l'*infection* ; et même vous allez jusqu'à mettre le sceau à cette distinction, en disant que les pays marécageux qui don-

nent naissance à cette dernière classe de maladies, sont autant de volcans qui vomissent l'*infection*.

M. Nacquart, aux articles contagion et infection du Dictionnaire des Sciences médicales, a fondé sur ce point les bases de la doctrine la plus lumineuse, et est entré dans des développemens qui doivent à l'avenir servir de guide à tous ceux qui écrivent sur cette matière. Après avoir, comme M. Devèze, reconnu des maladies par *contagion* et des maladies par *infection*, il nomme les premières *virulentes*, et les secondes *miasmatiques*. Ces dénominations si vraies, si caractéristiques, vous les adoptez aussi en établissant, à chaque page de votre ouvrage, qu'il est des maladies produites par un virus transmis, et d'autres par des miasmes; et en disant expressément (p. 131) que les miasmes sont la source de toutes les maladies pestilentielles. Nous voilà donc parfaitement d'accord sur les mots virus et miasmes, contagion et infection; et nous pourrons dorénavant nous entendre.

La lecture de l'ouvrage dont j'ai emprunté ces citations prouve, Monsieur, qu'avec une plume élégante vous possédez de vastes connaissances. Mais, comme vous aviez pour but, en le composant, de démontrer que les fièvres intermittentes étaient contagieuses à l'égal de la peste, de la fièvre jaune et du typhus, il fallait, pour amener cette démonstration, prouver d'abord que ces trois dernières maladies étaient contagieuses; ce qui présentait de grandes difficultés. Vous avez donc été forcé d'abandonner la route que jusque-

là vous parcouriez le flambeau de la vérité à la main, pour vous jeter à l'aventure dans le vaste champ des hypothèses et des abstractions.

C'est ainsi qu'après avoir supposé l'identité des miasmes procréateurs des maladies pestilentielles, n'importe qu'ils proviennent de l'évaporation des eaux corrompues, de la décomposition putride des végétaux, ou des exhalaisons animales (6), vous en inférez l'identité de ces mêmes maladies, auxquelles vous donnez le globe en partage; plaçant (7) la peste en Asie et dans une portion de l'Afrique, la fièvre jaune en Amérique, les fièvres intermittentes dans le midi de l'Europe, et le typhus au nord; leur établissant des limites toujours dans le voisinage de la mer ou des endroits marécageux, et ne considérant (8) les excursions de ces maladies hors des limites naturelles que comme des débordemens de fléuves qui laissent après eux des alluvions morbifiques. Ailleurs (9), suivant toujours la métaphore, vous allez jusqu'à former de ces quatre maladies un monstre tétragéogénique qui, sous quatre formes différentes, dévore l'espèce humaine, et à en faire une hydre, dont le corps plongé dans le limon des marais, en laisserait sortir quatre têtes hideuses, dont l'une soufflerait la peste vers l'orient, l'autre la fièvre jaune vers le midi, la troisième, tournée vers

---

(6) Page 131.
(7) Page 16.
(8) Page 132.
(9) Page 230.

l'occident, y vomirait la fièvre intermittente pernicieuse, et la quatrième allumerait, au milieu des glaces du nord, le feu dévastateur du typhus contagieux.

Si les bornes d'un article de Journal me le permettaient, il me serait facile de démontrer, en citant des passages de votre ouvrage ou des autres ouvrages que vous avez mis à contribution, qu'il n'y a identité ni dans les miasmes producteurs des maladies, ni dans les maladies qu'ils produisent; que les émanations des eaux stagnantes diffèrent entre elles par la nature ou la quantité de substances végétales ou minérales putréfiées qu'elles retiennent, par la masse et l'étendue de ces mêmes eaux, par les degrés d'activité qu'elles reçoivent des variations accidentelles de la température atmosphérique; que les exhalations animales qui infectent les lieux renfermés où se forme le typhus, sont encore d'une autre nature; que la peste, la fièvre jaune et le typhus admettent une grande variété de formes, même dans leurs symptômes les plus caractéristiques, ce qui rend leur analogie au moins très-équivoque; que chacune d'elles se confond tellement avec d'autres maladies qui les précèdent, les accompagnent ou les suivent, qu'il serait souvent très-difficile de les classer dans la nosologie comme maladies *sui generis*. Ces diversités de forme vous ont tellement frappé, Monsieur, que, malgré qu'il importe grandement à l'intérêt de votre système de trouver de la contagion partout, vous reconnaissez néanmoins qu'il n'y a aucune des quatre grandes ma-

ladies, qui soit contagieuse constamment et à toutes les époques de sa durée.

Sachons donc comment vous faites pour transformer en contagieuses des maladies par infection, ou à origine miasmatique. Vous dites (10) : « Quelques auteurs, absolus dans leur manière de voir, n'admettent la contagion que lorsqu'il y a un virus patent, et que la communication visible qui s'en fait entre deux individus, l'un malade, l'autre en santé, produit dans celui-ci une maladie pareille à celle du premier ». Certes, ces auteurs, absolus dans leur manière de voir, ont mille fois raison : leur opinion est d'ailleurs conforme à la définition que vous avez donnée des virus, *vide suprà*. Vous continuez en disant : « Par conséquent ils refuseraient d'admettre comme contagieuses des maladies qui, n'étant point telles de leur essence, le deviendraient par accident, ou celles qui prendraient une autre forme en se transmettant » ; ce ne sont point là du tout les conséquences des prémices que vous avez posées. Si l'une des maladies qui naissent de l'infection venait à se communiquer, par le contact médiat ou immédiat, d'un individu malade à un individu qui ne l'est pas, à une époque quelconque de sa durée, assurément personne ne contesterait sa virulence acquise et transmissible. Mais le point de la difficulté est de produire des exemples irrécusables d'une pareille transmission; et c'est sur

(10) Page 213.

cette absence de preuves que repose la certitude de notre doctrine. Quant aux maladies qui *prendraient une autre forme en se transmettant*, j'avoue ne les pas connaître; je contesterais même la légitimité d'une pareille virulence. Si vous ensemencez votre champ avec du seigle, veuillez me passer la comparaison, certes, vous n'y récolterez pas du froment. Vous continuez : « Et s'il s'agissait de ces épidémies dont le nom est synonime de la mort, ils n'y verraient (ces auteurs absolus dans leur manière de voir) que des causes générales tirées de l'air et des alimens, et jamais des causes contagieuses qui résultent du rapprochement des malades, de leur grand nombre dans des lieux étroits, de la saleté, de la misère, ou de l'idiosyncrasie de quelques sujets ». Quoique vous n'approuviez pas cette rigueur de raisonnement, je ne verrai là en effet, quelle que soit la gravité des maladies qui en proviennent, que des causes d'infection; et ces maladies ne seraient toujours à mes yeux qu'une partie constituante du monstre tétragéogénique, qui dévore l'espèce humaine. Autrement nous ne nous entendrions plus; et ce serait travailler à faire reculer la science, en opposition avec les principes éternels que vous avez posés vous-même, *vide suprà*.

C'est encore dans l'intérêt de votre système, Monsieur, et dans la vue d'agrandir le domaine de la *contagion*, que vous définissez ce mot (11) : « la fé-

---

(11) Page 215.

condation d'un germe morbifique par une matière qui s'est formée dans un animal pendant le cours d'une maladie parvenue à sa plus grande intensité ; et que vous appelez contagieuse toute maladie qui, née spontanément ou acquise par cette fécondation, peut être communiquée à un individu en santé ». Aussi, en bonne logique, votre définition se trouve vicieuse : *nec brevis, nec clara, nec reciproca, nec conveniens omni et solo definito.* Elle est d'ailleurs peu en harmonie avec celle que vous avez donnée des virus, *vide suprà.* En effet, la contagion ne peut jamais s'entendre de la fécondation d'un germe morbifique, mais seulement de sa transmission d'un animal malade à un animal sain ; et la matière d'où résulte ce germe ne s'est pas toujours formée pendant le cours d'une maladie parvenue à sa plus grande intensité. Chaque germe morbifique a son mode de reproduction, et la matière qui le reproduit n'attend pas toujours ce haut degré d'intensité pour être fécondée; la petite-vérole la plus bénigne est contagieuse dès le cinquième jour, la vaccine dès le sixième. Puis, il n'est pas du tout prouvé que les maladies qui naissent spontanément possèdent jamais ce germe morbifique, capable d'être transmis. Ainsi, pour n'y plus revenir, *toutes les fois qu'il n'existera pas dans une maladie un germe spécifique, originaire ou développé, transmissible par une voie quelconque d'un individu malade à un individu sain, il n'y aura pas contagion.*

Maintenant qu'on lise votre ouvrage avec l'intérêt

qu'il inspire, qu'on lise les ouvrages de tous ceux qui croient à la contagion de la peste, de la fièvre jaune et du typhus, et particulièrement ceux de la plupart de nos honorables confrères de l'armée d'Orient, on n'y rencontrera pas un fait bien avéré, qui prouve la contagion des maladies pestilentielles, au lieu que les exemples contraires y fourmillent. Ici, c'est le médecin en chef, M. le baron Desgenettes, qui, déployant une grandeur d'ame et une fermeté de caractère au dessus de tout éloge, s'inocule de la matière d'un bubon pestilentiel, et ne prend pas la peste. Là, c'est le chirurgien en chef, le baron Larrey, non moins courageux, qui plonge ses mains dans les cadavres des pestiférés, sans y rencontrer le prétendu virus mortifère. Ailleurs, ce sont les divers médecins et chirurgiens de l'armée qui rivalisent de zèle et affrontent à l'envi tous les dangers pour secourir les malades. Quelques-uns d'entre eux, à la vérité, contractent la maladie au milieu des foyers d'infection, et périssent victimes de leur humanité et de leur honorable dévouement. Mais nulle part les pestiférés isolés, ou placés loin des lieux infects, n'ont communiqué la maladie à ceux qui les ont secourus; et partout cette prétendue virulence s'est montrée inerte, dès que les causes locales qui l'avaient produite ont cessé d'agir.

J'aborde enfin la réfutation de vos Considérations sur la contagion des fièvres en général; et d'abord je lis (12) : « Un seul fait, qui nous apprendrait que la

(12) Journal gén. de méd., juin 1820.

maladie a été communiquée, suffirait pour établir une probabilité très-grande en faveur de la contagion ». Oui, si ce fait pouvait être présenté, et qu'il fût appuyé de preuves irrévocables; autrement, ce n'est plus qu'une supposition qui ne fait rien à l'affaire. Disons mieux : un seul fait de cette nature, bien avéré, s'il pouvait être produit, démontrerait, à la vérité, que cette contagion est possible; mais par cela même qu'elle serait fort rare, il n'en résulterait pas moins la nécessité de donner une autre direction aux lois sanitaires établies. Autrement, ce serait comme si l'on voulait abandonner les bienfaits de la vaccine, et la déclarer inhabile à préserver de la petite-vérole, parce qu'on aurait produit un exemple d'infection varioleuse après son emploi. Bien entendu qu'on n'admettra pas comme avérés tous les faits de contagion des maladies pestilentielles que vous rapportez sur la foi de quelques écrivains ou de quelques voyageurs, et qui sont justement démentis comme ayant été mal observés ou mal jugés.

Tout ce que vous dites, dans la suite de cet article, sur la contagion *fixe* ou *directe*, et sur une prétendue contagion *volatile* et *indirecte*, n'a plus besoin d'être discuté contradictoirement. D'après ce qui précède, il est clair que vous n'avez adopté ces nouvelles dénominations que pour remplacer, comme moyens d'opposition, les mots *contagion* et *infection*. Rien d'ailleurs, dans votre mémoire, n'infirme aucune des propositions émises par M. Devèze et moi,

dans nos considérations sur la fièvre jaune et la peste d'Orient.

Je ne remplirais pas complètement ma tâche, si je ne cherchais ici à porter la lumière sur un passage du dernier ouvrage de M. Devèze (13), qui vous présente une obscurité que vous n'avez pu pénétrer ; le voici : « L'infection ne se prend que dans les lieux, la contagion se prend surtout sur les hommes. Je ne dis pas que ceux-ci ne puissent aider à faire naître l'infection ; bien loin de là, j'ai avancé que chaque individu était un centre de putréfaction ; mais il l'est dans l'état de santé comme dans l'état de maladie ; et, soit dans l'un, soit dans l'autre état, ses miasmes ne sont pas plus propres à la fièvre jaune qu'à toute autre maladie par infection ». A cela que dites-vous ? « Des lieux qui donnent l'infection, des hommes sur lesquels on prend la contagion ; voilà qui me paraît clair. Mais des hommes en santé qui sont des centres de putréfaction *autant* que des hommes malades, et qui produisent des miasmes *aussi nuisibles* que ceux de ces derniers ; voilà ce qu'on ne saurait admettre ». L'obscurité vient de vous, mon cher confrère, et non de M. Devèze. Ce dernier n'a pas dit que des hommes en santé étaient des centres de putréfaction autant que des hommes malades, il a dit *comme* des hommes malades ; ce qui assurément ne signifie pas

(13) Traité de la fièvre jaune ; 1820, page 186.

au même degré, ainsi que vous paraissez le comprendre. Et vous êtes trop instruit pour ne pas savoir, puisque vous l'avez avoué dans vingt passages de votre ouvrage, que si l'on entasse des hommes sains dans un local aussi très-sain, mais resserré, il s'y développera nécessairement un foyer de putréfaction qui pourra donner lieu au typhus, à la fièvre jaune, même à la peste; c'est ainsi que ces maladies se développent dans les dépôts de mendicité, dans les prisons, dans les hôpitaux et sur les vaisseaux. Ceci une fois admis, ne sera-t-on pas forcé d'admettre que chaque individu, pour former ce grand centre de putréfaction, doit être lui-même un centre particulier de putréfaction? En effet, placez dans le lieu le plus élevé et le plus sec d'un donjon un individu quelconque bien portant, fermez-en les ouvertures de manière à n'y laisser arriver d'air que ce qu'il en faut pour prévenir l'asphyxie, et vous verrez bientôt ce malheureux périr victime de ses propres émanations. Enfin, puisque je dois toujours faire tourner contre vous vos propres moyens de défense, vous avez classé vous-même les exhalaisons animales (14) au nombre des miasmes producteurs des maladies pestilentielles; et (15) vous regardez le typhus nosocomial comme une maladie contagieuse qu'on peut *produire à volonté*, en réunissant un grand nombre de malades attaqués de synoques

(14) Page 131.
(15) Page 218.

simples dans un local étroit et mal aéré, où la propreté ne sera pas entretenue.

Je vous sais gré, Monsieur, de nous avoir donné l'histoire de la fièvre jaune qui fut observée parmi les troupes françaises en Espagne, en 1812, par M. le docteur Peyson (16). Le foyer d'infection était à Ziézar, dans le royaume de Murcie. Les troupes traversèrent la ville et furent camper au dehors; mais l'état-major, quelques compagnies et des employés de l'administration y séjournèrent pendant quarante-huit heures, et n'en sortirent que, sur l'avis de M. Peyson qui avait conçu des craintes, pour aller joindre le reste de l'armée. A quelques jours de là, il y eut un bon nombre d'individus qui furent pris de la fièvre jaune, et plusieurs y succombèrent. Mais, ajoute ce respectable médecin, les diverses observations s'accordent à faire connaître qu'il n'y eut de contagiés que ceux qui étaient entrés à Ziézar, ou dans quelques maisons de campagne voisines. Du reste la fièvre jaune, qui avait été prise dans le foyer de l'infection, ne s'est communiquée à personne hors de ce foyer. Ce fait est donc une preuve irrécusable que la fièvre jaune ne s'est pas montrée contagieuse dans cette circonstance, et que, loin de servir d'appui à votre opinion, il la condamne. D'où il suit que toutes les inductions que vous en tirez sont fausses.

Je ne ferai pas plus long-tems la petite guerre à vos

---

(16) Journal général de médecine; juin 1820.

argumentations ; toute éloquence pâlit et s'éclipse devant les faits. Ce n'est pas que je me flatte d'avoir amené la conviction dans votre esprit ; je n'ai voulu qu'ébranler votre croyance, et vous disposer, si un jour l'occasion s'en présente, à étudier la fièvre jaune et les autres pestilences sans prévention, et à suivre l'exemple des Benjamin Rush, des Lefort, et de tant d'autres savans médecins qui, incrédules sur l'absence de la propriété contagieuse de la fièvre jaune, avant d'avoir examiné de près cette grande question, plus éclairés, se sont empressés d'abjurer leur erreur. En effet, lorsqu'en 1794 notre honorable confrère, M. Devèze, publia à Philadelphie son opinion sur la nature non contagieuse de la fièvre jaune, opinion qui était le fruit de ses longues méditations et de vingt années d'expériences sur de grands théâtres, elle fut d'abord, à cause de sa nouveauté, repoussée par la prévention ou par le doute philosophique, ensuite examinée dans l'intérêt de la science et de l'humanité, puis adoptée par les médecins du Nouveau-Monde les plus opposés, mais aussi les plus recommandables. Voilà du moins ce que m'a appris ma nombreuse correspondance dans ces climats.

Du reste, mon très-honoré confrère, croyez que quels que soient les efforts des contagionistes, la vérité percera bientôt à travers les voiles dont on la couvre. Déjà la nature non contagieuse de la fièvre jaune est reconnue par la généralité des médecins américains ; elle l'est encore par tous les médecins d'Europe, même les plus dissidens, qui ont eu occa-

sion d'observer cette maladie de près, ou qui ont puisé leurs documens à de bonnes sources. Elle n'est plus guère contestée, quant à présent, que par le petit nombre de ceux qui ne basent leur jugement que sur la lecture de vieilles chroniques ou sur les récits erronés de certains voyageurs modernes, qui, à la vérité, ont vu la fièvre jaune sur les lieux, mais qui, dépourvus des connaissances nécessaires pour être juges dans cette matière, conservent la prétention d'avoir franchi, *par escalade sans doute*, les derniers degrés du temple d'Epidaure.

SÉDILLOT.

Expériences publiques sur la fièvre jaune, proposées par M. Devèze, *et appuyées auprès du Gouvernement* par M. Hyde de Neuville, *Ministre du Roi aux États-Unis, nommé Ambassadeur au Brésil* (*).

Une question de haute police médicale partage aujourd'hui l'opinion des savans : *La fièvre jaune est*

(*) Cette pièce et la suivante nous ont été transmises par notre respectable confrère M. Sédillot. N'ayant pas observé la fièvre jaune, nous ne prendrons aucun parti dans cette discussion; mais nous avons pensé que le public nous saurait gré de lui faire connaître les motifs sur lesquels les médecins, qui nient la propriété contagieuse de cette maladie, établissent leur opinion.

(Note du Rédacteur principal.)

elle ou n'est-elle pas contagieuse? La solution de ce problême, qui intéresse à un égal degré la santé publique, le commerce des deux Mondes, la politique des États, nous apprendrait si les lois sanitaires instituées contre ce redoutable fléau sont utiles, ou non. Dans le cas affirmatif, quels que soient les préjudices notables qu'elles apportent à la navigation, au commerce, aux relations sociales, elles devraient être maintenues et exécutées avec rigueur. Mais si elles étaient inutiles, si même elles favorisaient, dans certaines circonstances, le développement et la propagation de la maladie et enfantaient des épidémies, la justice, d'accord cette fois avec l'humanité et l'intérêt de tous, commanderait de les changer ou de les modifier. Dans l'état de dissidence où se trouve encore l'opinion sur ce point, en Europe surtout, des expériences solennelles, faites à la face des nations, peuvent seules éclairer les Gouvernemens, et légitimer le régime sanitaire.

Par des observations exactes et rigoureuses, M. Devèze est parvenu à établir en principes : *que la fièvre jaune n'est point contagieuse; qu'elle n'est point importée; qu'elle se développe comme toutes les épidémies par des causes locales; que les mesures sanitaires qu'on prétend lui opposer, ne sont propres qu'à la faire naître et à la répandre, et doivent être changées.* Cette doctrine consolante, qu'il a proclamée le premier, paraît avoir été confirmée par l'expérience; elle ne compte presque plus de détracteurs dans le Nouveau-Monde. Déjà beaucoup de médecins français, anglais, italiens, espagnols, la re-

connaissent et la propagent. Cependant, comme toutes les vérités utiles, elle trouve encore ici des adversaires nombreux et puissans. Chacun sait avec quel acharnement on a combattu dans les tems l'inoculation de la petite-vérole et celle de la vaccine. Mais M. Devèze, qui a su faire honorer la médecine française dans le Nouveau-Monde, et qui veut naturaliser ses découvertes dans sa patrie, a projeté des expériences dont il désire que le Gouvernement français prenne l'initiative. Dans ce dessein, il a porté ses vœux aux pieds du trône : « Sire, a-t-il dit, à l'appui de ces vérités, je demande des expériences authentiques. Votre Majesté, à qui il appartient de prendre l'initiative de toute espèce de gloire, les ordonnera dans l'intérêt de son peuple, dans celui de tous les peuples. Déjà, Sire, l'Académie des Sciences a renvoyé à votre Gouvernement un Mémoire sur la fièvre jaune, où j'établis cette demande. Et vous avez daigné permettre que le frontispice de l'ouvrage où je la renouvelle, et que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à Votre Majesté, soit orné d'un nom cher aux sciences et à l'humanité; nom qui n'est jamais prononcé par les vrais français qu'avec attendrissement ».

Le Roi, dans sa pieuse sollicitude pour le bonheur public, a agréé cette demande, et de suite a chargé le Ministre de l'Intérieur de lui en rendre compte. De son côté, Son Excellence, secondant les vues paternelles de Sa Majesté, a promis à M. Devèze de nommer une commission de *médecins*, chargée de faire les expériences demandées. Espérons que le

Ministre, qui ordonnera ces expériences, les fera diriger par une commission de médecins composée de manière que chaque opinion y puisse être discutée contradictoirement, se mettra à même par là de proclamer d'importantes vérités en présence des nations, et signalera ainsi son ministère par de grands bienfaits, qui lui vaudront la reconnaissance générale, et celle des Chambres de commerce.

M. Hyde de Neuville, savant et homme d'État si digne de la confiance dont l'honore son Souverain, convaincu de la possibilité des expériences projetées, et mesurant dans sa pensée les utiles résultats qu'elles promettent, s'est porté de lui-même, avant de partir pour son ambassade, l'appui, le défenseur, et même le directeur, de ces expériences, tant auprès du Gouvernement français que dans les deux Amériques. Le poste éminent qu'il a long-tems occupé aux Etats-Unis, celui qu'il va occuper à la cour du Brésil, l'étude particulière de la médecine à laquelle il s'est livré pendant sept ans, rendent son autorité imposante et son assistance bien précieuse.

Copie textuelle de la note de M. Hyde de Neuville, *inscrite en original sur un Mémoire présenté à Son Excellence le Ministre de l'Intérieur* par M. Devèze.

M. le docteur Devèze a rendu, pendant son séjour aux Etats-Unis, de très-grands services à l'humanité; il a combattu avec autant de courage que d'habileté

le fléau dit *la fièvre jaune*; et il lui appartenait plus qu'à tout autre, après s'être livré avec autant de soin que de sagacité à l'étude de cette maladie redoutable, d'entreprendre de la bien caractériser afin de détruire, en la faisant connaître, le préjugé funeste qui s'y rattache, préjugé qui devient de plus en plus nuisible à la marine et au commerce. L'opinion si bien développée de M. le docteur Devèze fait que la mienne est de peu d'importance; cependant j'oserai dire, j'oserai répéter avec lui, *que la fièvre jaune n'est point contagieuse*, et que les mesures sanitaires qu'on oppose à cette épidémie dans les deux Mondes ne sont que gênantes pour le commerce, sans utilité bien réelle pour la santé publique. Je demeure persuadé que tous les Gouvernemens sentiront bientôt la nécessité d'en modifier au moins les rigueurs.

Il est certain, ainsi que le fait observer M. le docteur Devèze, que les médecins contagionistes sont aujourd'hui en bien petit nombre dans les Etats de l'Union. L'opinion contraire y est généralement très-prononcée; et elle ne compte plus pour détracteurs un peu notables que deux ou trois praticiens qui, d'une longue erreur trop souvent reproduite, se sont fait une sorte de conviction. Beaucoup de gens très-éclairés ont eu la bonne foi de confesser, dans plusieurs occasions, leur méprise, et tout récemment MM. les médecins du Maryland viennent de faire une déclaration des plus solennelles quant à la non-importation et à la non-contagion de la maladie. Déjà en 1804, le célèbre Jefferson, alors Président de l'Union,

avait osé, dans son message au congrès, heurter de front le préjugé alors presque général; et l'on a vu depuis tous les hommes d'Etat, qui ont bien voulu se donner la peine d'observer avec soin, adopter sans balancer une opinion que l'expérience consacre de plus en plus aux Etats-Unis.

On peut consulter à l'égard de la fièvre jaune le rapport intéressant de feu M. le docteur Miller de New-York, homme qui fut aussi modeste et vrai qu'il était instruit. On peut lire également l'ouvrage récemment publié par M. le docteur Potter, membre de la Société médicale du Maryland.

Mais de toutes les opinions écrites sur cette importante question d'hygiène publique, aucune ne peut donner plus de lumière que celle de l'estimable médecin qui, dès l'année 1794, s'efforça de faire triompher une doctrine consolante, que le préjugé seul a pu jusqu'à ce jour rendre douteuse.

On trouvera peut-être que je m'exprime avec un peu d'assurance sur un sujet d'une nature très-grave; mais je donne ici ma conviction, et, afin de me faire excuser une opinion un peu tranchante, je dirai, sans que je puisse être cependant autorité, que je me suis livré, pendant mes sept années d'exil aux Etats-Unis, à l'étude de la médecine; et ce, avec d'autant plus de soin que j'espérais trouver dans cette ressource honorable un moyen de vaincre, pour ma famille et pour moi, la mauvaise fortune. J'ai suivi exactement les hôpitaux de New-York. Or, d'après tout ce que j'ai vu, lu, entendu sur les lieux, je demeure con-

vaincu que la doctrine de M. le docteur Devèze est la seule véritable quant à la fièvre jaune. Je fais donc les vœux les plus ardens pour que des expériences authentiques soient-faites, ainsi qu'il le propose; et qu'elles aient lieu, par ordre de Sa Majesté, non-seulement en Europe, mais aux Etats-Unis. Je me ferai un devoir scrupuleux de concourir avec les hommes de la science à diriger celles qui pourraient être faites dans les deux Amériques; heureux si je puis par mon zèle m'associer aux travaux d'un ami éclairé de l'humanité.

Paris, 13 octobre 1820.

Le Ministre du Roi aux Etats-Unis, en France par congé,

Signé E. Hyde de Neuville.